

PROJET ETABLISSEMENT MC « Très Pams » à Villelongue-dels-Monts

SERVICE PETITE ENFANCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026

Table des matières

I.	Projet d'accueil	4
1.	Les prestations d'accueil proposées	4
2.	Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap	7
3.	Les compétences professionnelles mobilisées	8
a.	L'équipe et les intervenants	8
b.	Le travail d'équipe	8
c.	L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	8
d.	L'accueil des stagiaires et des apprentis	9
II.	Projet éducatif.....	9
1.	L'accueil	9
a.	Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation	9
b.	L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace	10
2.	Le soin	11
a.	L'alimentation	11
b.	Le sommeil	12
c.	L'hygiène et les soins corporels	12
3.	Le développement, le bien-être et l'éveil	13
a.	Le jeu et activités	14
b.	L'approche artistique et culturelle.....	15
c.	L'égalité fille-garçon	16
III.	Le projet social et le développement durable.....	16
1.	Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.....	16
2.	Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité	18
3.	Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	19
4.	Les partenaires.....	19
5.	La démarche en faveur du développement durable	19
IV.	Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil	20

1. La relation au jeune enfant.....	20
2. La relation aux parents.....	22
3. La qualité organisationnelle.....	23
ANNEXE.....	24



Introduction

Conformément à la réglementation, le service petite enfance a élaboré un projet d'établissement mettant en œuvre la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ainsi, il a pour objectif d'exprimer les valeurs portées par le service et cela, dans le respect de la Charte.

Ce document, après validation auprès Conseil communautaire de notre collectivité, est transmis à nos partenaires, aux parents, aux stagiaires accueillis mais aussi à l'ensemble des professionnels du service ainsi que ceux effectuant des remplacements temporaires.

I. Projet d'accueil

1. Les prestations d'accueil proposées

Le service petite enfance est un service de la communauté de communes Albères- Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI). Il est organisé autour de neuf structures, 7 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et 2 Micro-Crèche (MC), ainsi qu'un Relais Petite Enfance (RPE). Réparties sur l'ensemble du territoire communautaire, ces structures proposent 232 places d'accueil et sont financées par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) selon le mode de Prestation de Service Unique (PSU)

❖ Service Petite Enfance – CC ACVI

04-68-81-85-68

3, impasse Charlemagne - 66 700 ARGELES-SUR-MER

❖ EAJE « Els Barrufets »

Agrément de 47 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

eaargeles@cc-acvi.com / 04-68-81-85-68

Rue Camille Trencat - 66 700 ARGELES-SUR-MER

❖ EAJE « Pomme Cannelle »

Agrément de 20 berceaux

Accueil du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 / le vendredi de 7h30 à 18h

eaebages@cc-acvi.com / 04-68-21-87-10

Rue du Boulodrome - 66 670 BAGES

- ❖ EAJE « Les P'tits Baigneurs »
Agrément de 25 berceaux
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h
eaiebanyuls@cc-acvi.com / 04-68-88-38-25
Rue Jules Ferry – HLM Michel Gineste - 66 650 BANYULS-SUR-MER

- ❖ EAJE « El Ratoli »
Agrément de 50 berceaux
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15
eaieelne@cc-acvi.com / 04-68-68-07-92
Pas de la Baneta - 66 200 ELNE

- ❖ MC « Els Esquirols »
Agrément de 10 berceaux
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
eaiepalau@cc-acvi.com / 04-68-98-24-63
Chemin du Château Villeclare - 66 190 PALAU-DEL-VIDRE

- ❖ EAJE « Les P'tits Mousses »
Agrément de 25 berceaux
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 18h
eaieportvendres@cc-acvi.com / 04-68-82-45-22
60, bd du 8 mai 1945 - 66 660 PORT-VENDRES

- ❖ EAJE « Els Resquills »
Agrément de 25 berceaux
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
eaieastandre@cc-acvi.com / 04-68-89-00-33
Avenue Maréchal Joffre - 66 690 SAINT ANDRE

- ❖ EAJE « Les Pitoutis »
Agrément de 20 berceaux
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
eaieasorede@cc-acvi.com / 04-68-89-35-18
Rue des Fabriques - 66 690 SOREDE

❖ MC « Très Pams »

Agrément de 10 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

eajevillelongue@cc-acvi.com / 04-68-56-12-97

Carrer les Escoles - 66 740 VILLELONGUE-DEL-MONTS

❖ RPE

Trois permanences sur le territoire

- ARGELES SUR MER : Lundi (12h-12h30) – Mercredi (9h-12h30 / 13h-17h) – Jeudi (15h-19h30) – Vendredi (12h-14h / 14h30-16h)
- ELNE : – Mercredi (13h30 -17h) – Vendredi (12h-13h30)
- BAGES : Lundi (15h-18h)

rpe@cc-acvi.com / 04-68-55-58-90

Allées Ferdinand Buisson - 66 700 ARGELES SUR MER

Ecole Joseph Néo – 66 200 ELNE

Point Jeunes – Rue Danton – 66 670 BAGES

Bien qu'elles soient similaires les périodes de fermeture des structures sont établies chaque année selon les modalités suivantes :

- Deux semaines pendant les vacances scolaires de Noël ;
- Trois semaines au mois d'août sauf l'EAJE d'ARGELES-SUR-MER ;
- Deux jours pour journées pédagogiques des professionnels ;
- Les jours fériés nationaux ;
- Certains ponts après validation de l'autorité territoriale.

Un calendrier annuel des fermetures des EAJE et MC est transmis aux parents en début d'année (de septembre à août) et affiché dans les structures.

L'ensemble des structures accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans selon trois types d'accueil :

- ❖ L'accueil régulier afin de répondre aux besoins connus à l'avance et récurrents (ex. 2h par semaine avec régularité sur une demi-journée spécifique)
- ❖ L'accueil occasionnel qui concerne des besoins connus à l'avance, ponctuels et non récurrents (ou des besoins pouvant être satisfaits compte tenu de places ponctuellement vacantes),
- ❖ L'accueil d'urgence pour faire face à des besoins ne pouvant être anticipés, et ayant un caractère exceptionnel ou d'urgence (parents en difficulté, hospitalisation, reprise d'un travail ou d'une formation etc.)

2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. ». Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique : "Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale."

Le service accueille les enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique. Les équipes concourent à l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire en présence des parents. Ainsi, tout enfant selon ses besoins pourrait nécessiter de modalités d'accueil pour garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant et/ou du groupe d'enfants dans lequel il évolue. Ces modalités d'accueil ne sont pas figées et sont complémentaires au contrat d'accueil. Après signature de chacune des parties, le document formalisant les modalités pourra être réajusté au regard : de l'évolution des besoins particuliers de l'enfant, de la présence d'un accompagnant complémentaire à l'équipe.

En vue de généraliser l'accueil des enfants en situation de handicap en conformité avec la loi du 11 Février 2005 « égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et d'être garant du respect de leur droit d'accès aux EAJE, la CC ACVI a officialisé son partenariat avec le Pôle Ressources Hand'avant 66 (PRH66). Ainsi, dans le cas où l'enfant bénéficie d'un suivi complémentaire et/ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), l'envoi d'une copie peut permettre, selon la situation, au Pôle Ressources Hand'avant 66 d'envisager une offre complémentaire au regard des attentes des responsables légaux. De nouvelles préconisations peuvent également être élaborées entre PRH66 et l'équipe de la structure voire d'autres professionnelles intervenant auprès de l'enfant.

Enfin, le Référent de Santé et d'Accueil Inclusif (RSAI) du service reste un interlocuteur privilégié pour garantir la continuité éducative, prévoir des temps dédiés avec les équipes des structures en fonction des situations et garantir avec le responsable de l'EAJE la mise en œuvre d'un protocole d'accompagnement adapté aux besoins de l'enfant.

3. Les compétences professionnelles mobilisées

a. L'équipe et les intervenants

Une équipe pluridisciplinaire est présente dans chaque établissement, majoritairement composée d'Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE), Infirmières, Infirmières Puéricultrices, Auxiliaires de puériculture, Agents de cuisine, Agents titulaire du CAP AEPE et des Agents techniques.

Chaque agent a sa propre fiche de poste décrivant ses missions et ses activités au sein des structures.

Enfin, il est important de préciser qu'une psychologue et une infirmière inclusive interviennent auprès des équipes.

b. Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. ». Principe 9 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Chaque équipe se réunit, afin d'évoquer le projet pédagogique. La fréquence de ses réunions est définie en fonction des besoins des équipes.

D'autres réunions sont organisées au sein du service, nous pouvons citer :

- Les réunions de direction : une fois par semaine ;
- Les réunions éducatives : une fois par trimestre ;
- Les réunions techniques (cuisine et entretien) : environ deux fois dans l'année.

c. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. ». Principe 10 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Conformément à l'article R2324-37 du Code de la santé publique, le gestionnaire organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les professionnels chargés de l'encadrement des enfants. Et ce, à hauteur de 6 heures minimum, par an et par professionnel en dehors de la présence des enfants. Ces groupes, d'une capacité maximale de 15 professionnels, sont animés par des intervenants extérieurs spécifiquement formés, sans lien hiérarchique avec l'équipe. Ces séances ont pour objectif de permettre des échanges professionnels autour de situations ayant posé problème ou suscité des interrogations, afin d'identifier les ressources nécessaires pour mieux les appréhender.

Afin d'offrir un accompagnement de qualité aux enfants et à leurs familles, les professionnels suivent des formations afin de se tenir informer sur les nouvelles recommandations et améliorer ainsi, leurs pratiques professionnelles. Chaque agent peut faire une demande de formation individuelle en fonction de ses besoins (développement de l'enfant, droit de l'enfant, communication non violente etc.), notamment par le biais du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) mais aussi par des organismes extérieurs. Des formations collectives sont également organisées au sein du service, il s'agit de journées pédagogiques, généralement au nombre de deux par an, dont le thème et le contenu sont définis en équipes.

Enfin, chaque membre du service petite enfance, en fonction de sa fiche de poste, participe aux formations prévues par la réglementation notamment celles relatives à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) et aux bonnes pratiques d'hygiène en cuisine.

d. L'accueil des stagiaires et des apprentis

L'ensemble des établissements, en fonction de leur capacité, accueille des stagiaires. Afin de les accompagner au mieux, un livret d'accueil, commun au service petite enfance, leur est transmis en début de stage.

La définition des horaires et l'organisation du stage se font sous la responsabilité du directeur de l'établissement. Il est également important de préciser qu'en aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel. De plus, les stagiaires sont soumis aux mêmes vaccinations que le personnel des établissements.

II. Projet éducatif

1. L'accueil

a. Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien Accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

Principe 3 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les rituels permettent de rythmer la journée du jeune enfant qui n'a pas encore la notion de temps. Ce sont des actions régulières annonçant les différentes activités à venir. Des habitudes à ne pas négliger, bénéfiques à son propre développement et son bien-être au sein d'un groupe. L'enfant n'aime pas l'imprévisible. *Les enfants ont besoin d'ordre pour comprendre ce qui se passe autour d'eux. Nous savions*

déjà les enfants friands de rituels (la même chanson, la même histoire, les mêmes mots avant de s'endormir), de stabilité et de repères (de temps, d'espace ou de personnes). Appliqué à la familiarisation, nous comprenons que pour appréhender la nouveauté, le bébé doit expérimenter dans un contexte de régularité, il s'agit donc de proposer une répétition de situations identiques (même lieu, mêmes jouets, même personne, même moment...) à chaque fois que l'enfant sera accueilli, plutôt que vouloir à tout prix passer à une autre étape. Ainsi, peu importe le temps passé, il est presque plus important qu'une séquence identique soit répétée. L'enfant trouvera très vite les situations qui se répètent et donc pourra anticiper la suite. Cette anticipation des événements permettra alors le développement chez lui d'un véritable sentiment de sécurité.

Des horaires identiques toute la semaine pour une répétition des séquences. Pas de séparation, mais une construction de repères et de sécurité. L'enfant pourra développer un attachement secondaire auprès de l'adulte qui prendra soin de lui. Ainsi il pourra explorer ce nouvel environnement (travail sur les repères et la répétition, ainsi que la découverte mutuelle).

La familiarisation c'est :

- Des horaires qui peuvent convenir aux familles et qui restent en adéquation avec l'organisation de la crèche

- La mise en place d'un système de référence permettant de tisser un lien de confiance avec les familles et l'enfant. La familiarisation permettant à l'enfant de développer un attachement secondaire.

- La présence du parent (ou d'une personne proche de l'enfant) toute la semaine. En entretenant le sentiment de sécurité pour l'enfant. Les nouveaux repères peuvent alors se créer. Elle permettra également un temps d'échange privilégié, pendant lequel le parent pourra s'autoriser à exprimer ses craintes, ses questions ou revenir sur certains sujets auxquels il n'aurait pas pensé le premier jour.

- La confiance qui peut s'installer au sein du trio avec la création d'un passage de relais en douceur, en leur présence, qui permet à l'enfant d'identifier la personne qui prendra soin de lui quand son parent ne sera plus là.

- Une organisation souple en lien avec les disponibilités de la famille et évolutive en fonction des observations de la personne référente.

b. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ». Principe 8 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'aménagement des espaces dédiés aux enfants est intrinsèquement lié au projet éducatif et pédagogique. Il a un véritable impact sur le comportement des enfants et des professionnels qui les accompagnent. Un aménagement adapté et pensé favorise l'autonomie et la libre expression créative de l'enfant, et permet aux professionnels de donner du sens à l'espace.

Répondant aux besoins des enfants et en lien étroit avec leur développement (physique, moteur, social, affectif, cognitif et langagier) et leur compétence, l'aménagement évolue également en fonction des observations des professionnels. Au sein de la micro crèche, plusieurs espaces sont réfléchis afin de correspondre aux besoins de jeux, de découverte du monde et d'autonomie de chaque tranche d'âge :

- Un coin bébé ou chaque enfant non marcheur peu découvrir le monde en toute sécurité et à son rythme
- Des aires de jeux délimités et repérant qui structure le jeu et développe l'autonomie (coins symboliques = cuisine, buanderie, chambre bébé, bricolage, coin calme, coin bibliothèque etc.)
- Mise en scène des espaces symboliques qui va favoriser l'entrée dans le jeu de rôle /imitation

2. Le soin

a. L'alimentation

Le repas est une grande aventure pour les enfants. Ils vont découvrir beaucoup de nouveautés tant sur le plan gustatif que sur le plan moteur. Le repas est un temps d'échanges et de découvertes, mais aussi d'apprentissage de la patience et de l'immobilité. Afin de faciliter l'apprentissage de l'autonomie, du matériel adapté à leur développement et acquisition est mis à disposition des enfants (Cuillères, fourchettes, gobelet / bec verseur, plateau ou assiette, petite chaise où les enfants peuvent toucher le sol avec leurs pieds). De même, l'intégralité du repas (De l'entrée au dessert) est servie dans les plateaux et l'enfant est libre de manger ce qu'il veut dans l'ordre qu'il souhaite. Comme l'explique Christine SCHUHL et Josette SERRES.

« Les enfants ont la sagesse du ventre (...). Quand il a faim, il mange et quand il est rassasié, il ne mange plus. » De ce fait, il n'y a pas d'injonction à finir son assiette ou son plateau. Toutefois, les repas étant un moment de découverte, les enfants sont invités à goûter les aliments qu'ils ne connaissent pas. Goûter un aliment ne veut pas dire, que par la suite, il est obligé de manger l'intégralité de ce qui lui est servi. L'adulte va lui proposer une petite quantité qu'il met dans un côté de l'assiette ; ainsi, si l'enfant n'aime pas, il est autorisé à ne pas manger le reste.

L'adulte ne se formalise pas si l'enfant mange avec les doigts. C'est un passage obligatoire dans l'apprentissage de l'autonomie et de l'alimentation. Manger avec les doigts va informer l'enfant sur la texture et la température des aliments qu'il va consommer. La mise en place de la double cuillère, va permettre à l'enfant de manier cet outil, avec l'aide de l'adulte. Les fromages et les yaourts sont servis avec l'emballage afin d'encourager la motricité fine des enfants, ainsi que leur autonomie. La place de l'adulte est auprès des enfants et à leur niveau. Un seul adulte se déplace pour distribuer ou débarrasser les assiettes afin d'éviter trop de mouvement qui pourrait perturber les enfants durant le repas. L'adulte

dit « de service » doit s'organiser pour éviter de faire trop de déplacements « inutiles », durant ce moment important qu'est le repas.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la composition des menus et notamment à l'évolution des textures des repas proposés aux enfants. Cette évolution se fait de manière progressive, en tenant compte du développement psychomoteur de chaque enfant. Le passage d'une texture mixée à une texture en mixée-morceaux, par exemple, se fait en lien étroit avec les familles dans le respect du rythme de l'enfant. Les menus sont affichés dans l'établissement.

b. Le sommeil

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant. Le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller. C'est en dormant que l'enfant va fixer ces apprentissages. Le sommeil est indispensable au développement cérébral de l'enfant et il améliore la concentration, consolide les informations mémorisées pendant l'éveil et favorise l'apprentissage récent.

La structure organise les temps de repos en respectant le rythme des enfants mais aussi ses rituels et cela afin de proposer un environnement serein pour le repos des enfants. De même, les professionnels adaptent l'aménagement de l'espace et de couchage des enfants. Chaque enfant a un lit nominatif, adapté à son développement (lit barreau ou lit barquette), situé de façon à pouvoir être repéré par les enfants.

Les enfants s'endorment et se réveillent à leur rythme et en fonction de leur besoin de sommeil. Aucune professionnelle ne réveille un enfant qui dort.

Si un parent vient récupérer son enfant qui dort, nous l'invitons à revenir plus tard et/ou l'avertir du réveil de son enfant. Si le parent souhaite quand même récupérer son enfant endormi, accompagné d'une professionnelle jusqu'au dortoir, c'est le parent qui réveille son enfant.

c. L'hygiène et les soins corporels

Les soins et les changes sont, des moments où s'installent une relation privilégiée entre chaque enfant et le professionnel qui s'occupe de lui.

L'acquisition de la propreté se fait au rythme des enfants. Il n'y a pas de moment idéal pour l'acquisition de la propreté. Cette acquisition devrait toutefois commencer durant une période paisible à la maison. À la crèche, nous continuons ce qui a été commencé à la maison. L'accès au toilette / petit pot est libre afin que l'enfant puisse s'y rendre dès qu'il en ressent l'envie. Les routines de la journée aident l'enfant à aller

sur le petit pot ou aux toilettes régulièrement. L'équipe éducative invite généralement l'enfant à aller sur le petit pot ou le toilette à des moments précis, par exemple : avant la collation, avant d'aller dehors, après le dîner, avant la sieste, après la sieste, avant la collation de l'après-midi, etc. Elle peut aussi y amener l'enfant au besoin.

La structure s'adapte aux besoins des enfants, leur permettant d'être accueillis en toute sérénité. Des procédures spécifiques sont mis en place par le référent en santé. Selon les besoins, nous mettons en place des projets afin de répondre au mieux aux besoins des enfants comme par exemple la prévention de l'hygiène bucco-dentaire ou le lavage des mains.

3. Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ». Principe 2 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Parce que chaque enfant est différent et a besoin d'une attention particulière, il est pris en compte dans son individualité, sa personnalité et son histoire familiale. Il apprend la vie en collectivité en douceur, sous le regard bienveillant des adultes qui l'entourent. A l'écoute des enfants, l'équipe est particulièrement attentive à respecter les envies et les besoins de chaque enfant (Sommeil, alimentation, réconfort...).
Exemple : Un enfant montre des signes de fatigue 1/2h avant le repas. L'équipe ne va pas différer ce besoin, pour que l'enfant puisse manger avec le reste du groupe et ne pas désorganiser l'adulte dans sa gestion du quotidien.

L'enfant doit se sentir en sécurité affective pour pouvoir avoir confiance en lui et découvrir le monde à travers de multiples expériences. Pour cela, les adultes adoptent la position dite de l'adulte phare.

L'adulte phare se définit par les actions d'accompagner et sécuriser l'enfant par le regard, la posture (Assise au sol ou sur une petite chaise, ne pas être sans cesse dans le mouvement) et la parole calme et sereine. Celle-ci nous permet de répondre au besoin d'attachement de l'enfant.

Les enfants grandissent par étape. Il ne faut pas non plus tout en attendre d'un seul coup. Aidons-les à acquérir des compétences, sans aller trop vite, ni trop lentement. C'est en ayant confiance en l'enfant que celui-ci pourra développer son autonomie. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant. Ne pas interrompre un enfant qui joue calmement et avec concentration pour qu'il soit dans le champs de vision de l'adulte (N'oublions pas que les enfants aiment bien se cacher du regard de l'adulte pour explorer) lors d'un change par exemple. Porté par un regard bienveillant qui ne met pas en doute ses capacités, il apprendra par des répétitions infinies la maîtrise du geste et la réussite d'un mouvement.

a. Le jeu et activités

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».

Principe 4 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ». Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'enfant apprend à travers le jeu. Il va observer, explorer, essayer, faire, refaire, modifier à un rythme propre à chacun. Faire autrement que sur la notice n'est pas une erreur mais une autre possibilité que l'enfant va essayer avec plaisir pour mieux comprendre le monde qui l'entoure et dans lequel il évolue. Il ne « détourne » pas l'usage des jouets, il en découvre tous les usages possibles. C'est ainsi qu'il explore, invente et développe son intelligence. Exemple : L'enfant fait rouler une petite voiture sur le dossier du fauteuil qui est en pente plutôt que sur le tapis dédié à cet effet. Poser l'interdit de faire rouler la voiture sur le dossier car, pour l'adulte, ce n'est pas comme ça que l'on joue, revient à l'empêcher d'apprendre que sur une pente la voiture descend/avance toute seule.

L'adulte phare doit savoir rester présent sans être envahissant pour l'enfant. C'est-à-dire qu'il ne va pas l'interpeller à travers la pièce ou redresser une tour de lego qui penche. L'adulte phare peut entrer en interaction avec l'enfant, lorsque ce dernier le demande. Etre visible ne veut pas obligatoirement dire jouer avec les enfants. A aucun moment, l'adulte ne va intervenir sur le jeu de l'enfant si celui-ci est concentré ou en interaction avec ses camarades, même pour faire un compliment. Tel un phare, l'adulte oriente / éclaire l'enfant dans ses explorations et l'encourage dans ses actions, ses prises d'initiatives et son autonomie.

L'enfant doit percevoir qu'il peut toujours compter sur les adultes pour avancer. Regarder jouer les enfants ne veut pas dire « ne rien faire ». Au contraire, c'est une action professionnelle fondamentale pour encourager leur investissement personnel dans le jeu et les interactions.

Lorsque l'adulte propose une activité dirigée, l'enfant a le droit de refuser d'y participer. Lors d'activité manuelle (dessin, peinture etc.), l'adulte ne fait pas à la place de l'enfant. Ne pas « corriger » son œuvre pour qu'il soit « joli » aux yeux de l'adulte ou lui prendre la main avec le pinceau pour guider son geste (on apprend pas à faire du vélo en regardant quelqu'un en faire). Ces actions envoient le message qu'il n'est pas capable de le faire seul. Cela diminue son sentiment de compétence, donc sa confiance en lui et augmente sa dépendance à l'adulte.

L'activité dirigée est une occasion de découverte que l'adulte provoquera, sans que celle-ci se transforme en leçon d'école. Trop de consigne tue la consigne. Trop d'injonction n'a aucun sens pour l'enfant de

moins de 3 ans. En effet, la compréhension d'une consigne avec plusieurs niveaux d'action n'est pas possible avant 4 ou 5 ans.

Motricité libre pour les bébés = Notre cerveau est un spécialiste du mouvement. De nombreuses recherches démontrent l'importance des expériences motrices. C'est en s'exerçant que le bébé construit son équilibre, en intégrant toutes les informations sensorielles. Bouger c'est agir et agir c'est comprendre. La place de l'adulte dans la motricité libre, c'est apprendre à observer, à ne pas intervenir, ainsi qu'à adapter et sécuriser l'environnement. L'enfant n'a pas besoin de la main de l'adulte pour apprendre à marcher. Cette habitude perturbe son bon développement en donnant de mauvaises informations sur ses appuis, inhibe ses réflexes de protection pour les futures chutes et entrave la conscience de ses capacités. Cette action envoie le message qu'il n'est pas capable de le faire seul, ce qui risque de diminuer son sentiment de compétence et donc sa confiance en lui.

Favoriser chez le jeune enfant l'autonomie motrice, c'est aussi favoriser son autonomie psychique et sa confiance en lui.

b. L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ». Principe 5 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

L'éveil à l'art et la culture constitue un projet commun à l'ensemble du service petite enfance. Il se traduit notamment par l'organisation du festival « Chercheurs d'Art » dédié aux tout-petits, visant à rendre la culture accessible dès le plus jeune âge. Cet événement favorise également les échanges avec les parents, s'inscrivant ainsi dans une démarche de soutien à la parentalité.

Toutefois, l'approche artistique et culturelle ne se limite pas à un événement ponctuel comme le festival, mais se construit tout au long de l'année à travers des actions variées, adaptées aux tout-petit (intervenant musical et danse). Nous travaillons également en partenariat avec les médiathèques et le Pôle Lecture Publique de notre collectivité pour favoriser l'accès régulier aux livres et aux histoires. Virginie de la médiathèque de Laroque-des-Albères vient une fois par mois nous raconter des histoires et renouveler les livres. Les livres choisis par Virginie, sont en lien avec les projets et les thématiques du moment réfléchi par l'équipe.

Cet éveil passe aussi par l'enrichissement de nos propositions au quotidien, grâce notamment aux dons de livres de l'association « Vermeille Internationale ».

Par ailleurs, la nature elle-même devient un endroit privilégié de découverte artistique. A travers des projets axés sur l'exploration de la nature, les enfants observent les formes, les lumières et les matières. Quoi de mieux que la nature pour éveiller la sensibilité artistique dès le plus jeune âge ?

c. L'égalité fille-garçon

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ». Principe 7 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

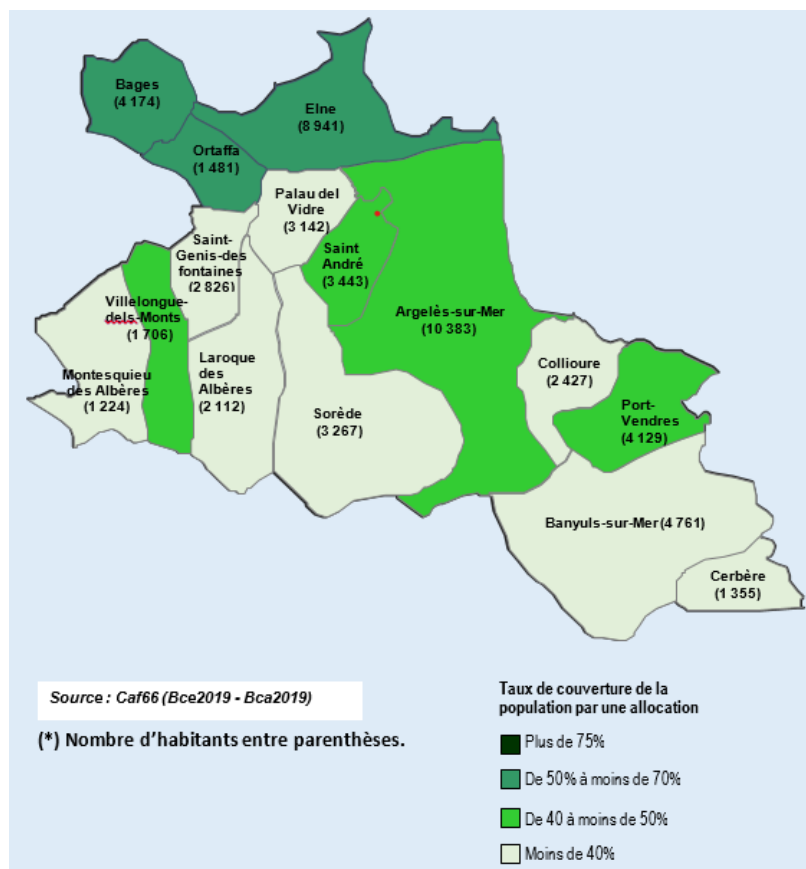
Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés dans leur développement. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciées des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnelles. L'attention des professionnelles à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

III. Le projet social et le développement durable

1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Le service petite enfance est un service de la communauté de communes Albères- Côte Vermeille- Illibéris (CC ACVI). Elle est le deuxième plus important Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) du département derrière la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Elle regroupe 15 communes et 55 283 habitants. Son territoire est étendu et diversifié avec des réalités contrastées :

- Des communes littorales très touristiques présentant une diminution régulière de leur population ; Le coût du foncier ne favorise pas l'installation des familles avec enfants.
- Deux villes « Pôles » Argeles et Elne avec une forte attractivité et un contexte socioéconomique très différent (un quartier politique de la ville sur Elne, une augmentation régulière de la population de retraités sur Argeles + 18 % entre 2013 et 2018) ;
- Un bassin de plus petites communes avec un dynamisme démographique constant soutenu par des projets d'urbanisme.



Le nombre de familles avec enfants évolue peu à l'échelle de la CC ACVI (4% tout comme au niveau des P.O). La part des familles monoparentales a augmenté sur la période 2013-2018 (+ 9 %) pour se rapprocher de la moyenne départementale (29 % pour la CC ACVI, 32 % pour le département). Les communes d'Argeles et Elne présentent une forte hausse de ces indicateurs de vulnérabilité avec respectivement, 40 % et 42 % des familles avec enfants ayant des bas revenus et 33 % et 31 % en situation de monoparentalité (chiffres 2019).

Les indicateurs de vulnérabilité (bénéficiaires RSA, prime d'activité, monoparentalité) sont équivalents aux données départementales. Le nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA majoré est légèrement inférieur à la moyenne départementale et celui de la prime d'activité de 3 points supérieurs, ce qui peut s'expliquer par le caractère saisonnier ou agricole de tout un pan de l'activité économique.

Année de référence : 2019

Données du territoire	CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS	Pyrénées-Orientales	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	10 973	110 302	13 222 226
Nombre de familles allocataires	5 067	49 246	6 602 543
Personnes couvertes	23 888	237 750	31 814 973
Population totale	55 371	474 452	64 639 133
Taux de couverture CAF	43%	50%	49%

Source : Caf66 (Bca2019 – Bce2019)

Année de référence : 2019

Structures des allocataires	CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS		Pyrénées-Orientales		France métropolitaine	
	Nombre	% Evolution 2014-2019	Nombre	% Evolution 2014-2019	Nombre	% Evolution 2014-2019
Familles monoparentales	2 029	13%	20 912	10%	1 956 207	9%
Couples avec enfant(s)	3 038	-4%	28 334	0%	4 646 336	-3%
Familles allocataires	5 067	2%	49 246	4%	6 602 543	0%
Couples sans enfant(s)	610	39%	6 104	27%	662 867	20%
Allocataires seuls	5 276	57%	54 791	43%	5 931 187	42%
Familles sans enfants	5 886	55%	60 895	41%	6 594 054	39%
TOTAL	10 953	10%	110 141	8%	13 196 597	8%

Source : Caf66 (Bca2019)

2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité

La place laissée aux parents au sein des structures petite enfance est essentielle pour les professionnels, elle fait partie intégrante de l'accompagnement à la parentalité.

Tout au long de l'année des temps de partage et de convivialité sont organisés dans les structures au travers des ateliers parents-enfants, des réunions d'information et de prévention avec des professionnels spécifiques (orthophonistes, RSAI, psychomotricien etc.). Le soutien à la parentalité est inhérent de l'accompagnement des enfants, il commence dès l'inscription dans la structure et se poursuit tout au long de l'accueil de l'enfant.

Les parents sont régulièrement invités à participer aux sorties organisées par les structures, ces temps de partage en dehors des établissements sont propices aux échanges, ils permettent également aux parents de découvrir des lieux où ils pourront retourner ultérieurement.

Les responsables de structure communiquent avec les parents grâce à des affichages, des transmissions, le site internet de la CC ACVI ou encore les e-mails.

3. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ». Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Le service petite enfance accueille, régulièrement ou occasionnellement, tous les enfants dont les parents en font la demande. L'inclusion et la mixité sociale sont deux principes fondamentaux pour le service qui accueille chaque famille individuellement leur permettant ainsi de concilier vie professionnelle, familiale et personnelle.

4. Les partenaires

Le service petite enfance développe et entretient des partenariats avec des institutions mais aussi avec des acteurs locaux. Parmi eux, nous pouvons citer : la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), le Pôle Ressource Handicap (PRH), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), les professionnels libéraux (kinésithérapeutes, orthophoniste, psychomotricien etc.), l'association Lire et faire lire etc.

Au quotidien, le service petite enfance travaille en lien étroit avec l'ensemble des services de la collectivité. Ce partenariat se concrétise à travers divers projets passerelles, notamment avec les accueils de loisirs mais aussi avec les médiathèques à l'occasion des « bébés lecteurs ». Les infrastructures de la CC ACVI, accessibles aux tout-petits, comme la piscine, sont également utilisées pour favoriser l'éveil et le développement des enfants.

5. La démarche en faveur du développement durable

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, les professionnels intègrent à leur projet pédagogique cette dimension environnementale en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants.

IV. Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil

L'accueil est un élément fondamental du projet d'établissement, car il constitue le premier lien entre la structure, l'enfant et sa famille. La qualité de l'accueil influence directement le sentiment de sécurité, de confiance et de bien-être du jeune enfant.

Ainsi, le projet d'évaluation de la qualité de l'accueil s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles, visant à identifier les axes d'amélioration afin de garantir un accueil individualisé, bienveillant et respectueux des besoins des enfants et de leurs familles. Ce projet d'évaluation est décliné selon les trois axes du Référentiel National pour l'Accueil du Jeune Enfant : la relation au jeune enfant, la relation aux parents et la qualité organisationnelle.

1. La relation au jeune enfant

La relation au jeune enfant repose sur une prise en compte attentive de ses besoins, de son rythme et de son individualité. Les pratiques professionnelles visent à garantir un cadre sécurisant et bienveillant, favorisant son bien-être, son développement et son autonomie.

La relation au jeune enfant			
Objectifs	Ce qui est fait dans la structure	Indicateurs observables	Axes d'améliorations
L'adaptation / familiarisation	<p>Chaque enfant et sa famille est accueilli individuellement sur une semaine, avec des horaires fixes et repérables. La professionnelle dite référente prend le temps de faire connaissance avec la famille et l'enfant (comprendre les attentes parentales, leurs inquiétudes, le fonctionnement de la famille...) mais également partager et expliquer les pratiques professionnelles au sein de l'établissement.</p> <p>C'est la répétition de ce temps d'accueil qui va permettre à l'enfant de comprendre un environnement prévisible et amener un sentiment de sécurité.</p>	<p>Au fur et à mesure que la familiarisation avance dans la semaine, nous pouvons observer que les enfants se détachent de leurs parents pour aller découvrir les jeux, les autres enfants et les professionnelles.</p>	<p>Revoir le temps de familiarisation en équipe</p>
Respect du rythme de chaque enfant	<p>L'enfant est pris en charge dans son individualité, ses émotions, ses besoins primaires et physiologiques. Il est nourri quand il a faim et mis au lit quand il a sommeil. Des mots sont posés sur les émotions.</p>	<p>Un enfant, dont le rythme est respecté, est beaucoup plus sûr pour pouvoir découvrir le monde et entrer dans les interactions avec ses camarades comme les adultes.</p>	<p>Renfort de professionnel sur les temps forts de la journée</p>
Eveil à l'art et la culture	<p>Intervenant musical, spectacle de marionnette, sortie à la médiathèque et médiathèque à la crèche. Livre en libre service dans la bibliothèque du lieu de vie, prêt de livre aux familles et les familles nous fournissent des livres (dont les enfants ne lisent plus à la maison) afin de renouveler la bibliothèque. Le festival de la crèche ou on demande aux familles une liste de chanson qu'ils ont l'habitude d'écouter à la maison (hors comptines). Nous mettons également souvent une ambiance musicale à partir de CD de musique classique ou de relaxation.</p>	<p>Les enfants sont en demande d'histoire. Parfois ils préfèrent lire un livre que de jouer. Nous pouvons observer un développement du langage renforcé, une stimulation de l'imaginaire, une augmentation de la curiosité dans la découverte du monde et des nouveaux apprentissages. Le vocabulaire s'enrichit et les émotions complexes sont exploré/discuté en toute sécurité affective.</p>	<p>Augmentation du budget afin de proposer des intervenants culturels</p>
Eveil à la nature et sortie quotidienne en extérieur	<p>Sortie dans le village pour aller observer les vignes, les fleurs, ramasser des feuilles, des cailloux, des bouts de bois pour fabriquer des panneaux de saison. Observation des fourmis et autres insectes. Observation des nuages et des oiseaux.</p>	<p>Dans les sorties comme dans la médiation animale, nous avons observé une augmentation de la curiosité, un développement du vocabulaire, un développement de l'observation fine et des questionnements scientifiques. Développement de la motricité fine.</p> <p>Nous avons également observé une diminution du stress et un apaisement au contact des animaux comme après les sorties.</p>	<p>Aménagement d'un espace extérieur plus grand ayant une partie abritée</p>

Motricité et jeux libre	Favorise la motricité libre, parcours de motricité et itinérance ludique. Sur la MC nous proposons des coins jeux symboliques et une activité "dirigé". Les enfants sont libres de participer ou pas à l'activité. L'adulte propose, l'enfant dispose.	Nous observons des échanges et des partages de jeux. Les grands jouent en collaboration les uns avec les autres avec bienveillance en présence de l'adulte phare. Les enfants sont maître de leurs choix et va favoriser la confiance en soi	Agrandissement des locaux afin de modifier l'aménagement de l'espace
Doudou, tétine	Chaque enfant a son propre casier au sein du lieu de vie ou il peut déposer son doudou et sa sucette ainsi que ces affaires avant la sieste. Les enfants sont libres de prendre leur doudou et leur sucette lorsqu'ils en ont besoin. Les doudous non itinérants sont rendu tous les vendredis pour être lavé à la maison. Lors de tempête émotionnelle l'adulte va venir réconforter et mettre des mots sur les émotions de l'enfant.	Chaque enfant à repérer son casier.	

2. La relation aux parents

La relation aux parents repose sur une communication régulière, une écoute attentive et des échanges fondée sur la confiance et le respect mutuel. Elle vise à soutenir la parentalité et à assurer une continuité des pratiques entre la famille et la structure et à permettre aux parents de pouvoir concilier vie professionnelle, personnelle et familiale.

La relation aux parents			
Objectifs	Ce qui est fait dans la structure	Indicateurs observables	Axes d'améliorations
La première rencontre (préinscription et inscription)	Accueil physique de chaque famille au sein de la crèche et visite de l'établissement. Répondre à leurs questionnements et appréhension.	Au fur et à mesure que l'entretien d'accueil se déroule, les familles stressées se détendent et n'hésitent pas à revenir vers la directrice s'ils ont une question. La première rencontre est déterminante dans la confiance que les parents vont nous apporter.	Meilleure confidentialité des locaux pour les entretiens avec les familles
Protocole allaitement	Les parents souhaitant poursuivre l'allaitement à la crèche, le peuvent grâce au protocole établi.	Les parents sont rassurés et cela renforce le lien de confiance parent/professionnel	Mise en place d'un espace calme et chaleureux pour les mamans qui souhaiteraient allaiter leurs enfants au sein de la crèche.



3. La qualité organisationnelle

La qualité organisationnelle repose sur une organisation structurée et cohérente de la structure, garantissant la continuité de l'accueil, la sécurité des enfants et la qualité des pratiques professionnelles. Elle vise à assurer un fonctionnement conforme aux exigences réglementaires et aux besoins des enfants et de leurs familles

La qualité organisationnelle			
Objectifs	Ce qui est fait dans la structure	Indicateurs observables	Axes d'améliorations
Les pratiques organisationnelles	Mise en place de réunion d'équipe afin de mettre à jour le projet pédagogique et les projets de l'année. (1 réunion tous les 2 mois environ). Permet également de discuter les pratiques éducatives dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles aux quotidiens. Cahier de transmission inter équipe qui permet la diffusion d'informations. Mise en place des APP	Meilleure communication et cohérence au sein de l'équipe, dans la prise en charge des enfants	Besoin de formation plus approfondie sur la mise en place de projet innovant
Prévention de la maltraitance intrafamiliale et institutionnelle	Directrice formée dans les conduites à tenir en cas de suspicion de maltraitance intrafamiliale = Signalement ou information préoccupante en collaboration avec la hiérarchie, l'infirmière/psychologue / médecin, PMI. La crèche est également un lieu de sécurité pour accueillir des enfants (témoin ou victime) dont l'un des parents a été victime de violence conjugale. Liste d'association dans le département qui viennent en aide aux personnes victimes de violence conjugale (ex: France victime)	Signes de maltraitance	Mise en place d'une formation annuelle de remise à niveau pour tous les agents travaillant auprès des enfants.
Pratiques managériales en accueil collectif	S'informer et se former régulièrement sur les évolutions du métier, tant dans les pratiques éducatives, le développement de l'enfant, l'accompagnement à la parentalité mais également dans l'accompagnement de l'équipe dans le travail du quotidien, ainsi que l'actualisation de la législation.	Cohérence éducative et confiance des parents qui demandent à être accompagnés dans leur parentalité	Développer les formations sur les neurosciences.

ANNEXE



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

- 1 Pour grandir sereinement, **J'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.
- 2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **J'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et **J'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

- 6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.
- 7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.
- 9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- 10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.